

Archi'classe

Numéro 17 - septembre 2010



Dans le cadre des nouveaux enseignements d'exploration « Création et activités artistiques » qui entrent en vigueur à la rentrée 2010 ce thème peut fournir un exemple de rite collectif et national (exemple de situation 6).

Le 14 juillet

marque aujourd'hui le début des vacances d'été, bien plus qu'une grande fête d'union et de commémoration des grandes heures de la Révolution française. Face à ce rituel devenu routinier et dépolitisé, on peine à imaginer la violence des polémiques qui ont accompagné le choix de cette date et, ensuite, les premières commémorations.

QUAND la question se pose d'instaurer une date pour la fête nationale, le choix pour les députés de la III^{ème} République semble simple : il faut commémorer un des grands moments de la Révolution française. Mais lequel ? Les dates, de 1789 à 1794, ne manquent pas. Ainsi, le 20 juin (1789 pour le serment du Jeu de paume), le 14 juillet (1789 mais aussi 1790), le 10 août (1792 pour la chute de la royauté) et pourquoi pas le 9 thermidor An II (27 juillet 1794 pour la chute de Robespierre) ? Les républicains veulent délimiter un « avant » (l'Ancien régime) et un « après » (une France modernisée) et le 14 juillet paraît convenir. Il rappelle non seulement la prise de la Bastille par un peuple intervenant pour la première fois dans les événements révolutionnaires, mais aussi la fête de la Fédération avec son aspect beaucoup plus rassembleur et moins sanglant, un an plus tard.

LA PREMIÈRE célébration a lieu le 14 juillet 1880 et, jusqu'en 1890, le 14 juillet va donc devenir l'instrument privilégié de l'enracinement des valeurs républicaines, en particulier dans la France rurale. De fait, le succès populaire sera immédiat, l'apothéose ayant lieu en 1889 pour le premier centenaire. Le succès tient à une convergence d'éléments favorables : la date (l'été favorise les activités en plein air) ; l'espace public qui devient espace de fête ; l'organisation elle-même qui réserve le matin aux manifestations officielles et l'après-midi aux jeux et distractions populaires. Les associations sportives et musicales locales jouent ici un rôle, tandis que les élèves des écoles publiques (pour qui le 14 juillet marque alors la fin de l'année scolaire) organisent aussi des kermesses. Grâce à ce savant équilibre entre ludique et officiel, le peuple participe activement : le 14 juillet est « sa » fête. Ce n'est qu'après 1890, quand la République est véritablement victorieuse, que le rituel va se scléroser, ne retrouvant son éclat qu'à l'occasion d'événements historiques qui vont jaloner la première moitié du XX^{ème} siècle.

APRÈS 1918 (si on excepte le grandiose défilé de 1919 qui toutefois met davantage en scène une cérémonie patriotique qu'une commémoration de la Révolution), on assiste à des 14 juillet « ordinaires » que la gauche dédaigne. Ce n'est qu'après l'émeute déclenchée à Paris par la manifestation des ligues d'extrême droite le 6 février 1934 que la gauche se réapproprie la signification démocratique du 14 juillet : des foules défilent en 1935 pour montrer leur opposition à un « fascisme » français ; tandis qu'en juillet 1936, c'est l'arrivée au pouvoir de la gauche unie dans le Front populaire qui est célébrée. En 1939, le cent cinquantième anniversaire est difficilement organisé dans le contexte des menaces de guerre. Enfin, le 14 juillet 1945 sera fêté comme une journée triomphale, malgré les ruines qui recouvrent alors la France.

Aujourd'hui

si la fête nationale tient largement du folklore, on peut dire qu'elle appartient de manière incontestée au patrimoine national.

Documents et pistes d'exploitation pédagogique

✓ *Lettre du Préfet aux maires des Basses-Alpes indiquant que la fête nationale est fixée au 14 juillet, juillet 1880. (AD 04, 1 M 262)*page 4

✓ *Circulaire officielle du Préfet des Basses-Alpes concernant le 14 juillet, 30 juin 1916. (AD 04, 1 M 262)*page 5

✓ *Préparation de la revue du 14 juillet 1916 organisée par le lieutenant-colonel Commandant d'armes, 8 juillet 1916 (AD 04, 1 M 262)*page 6

✓ *Compte rendu du déroulement de la fête du 14 juillet 1941, 17 juillet 1941. (AD 04/42W31)*page 7

✓ *Lettre du Préfet aux maires mentionnant des directives sur le déroulement du 14 juillet 1935, 11 juillet 1935. (AD 04, 1 M 262)*pages 8-9

🔗 *Relever la date de la loi faisant du 14 juillet la fête nationale.*

🔗 *Comment les différents événements politiques de la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle ont-ils influé sur la célébration de la fête ?*

Digne, le 5 juillet 1880.

MONSIEUR LE MAIRE,

Le *Journal officiel* publiera prochainement la loi qui fixe au 14 juillet la date de la fête nationale. Vous devez donc vous occuper sans retard des mesures à prendre pour que cette fête soit célébrée dans votre commune avec un éclat qui réponde aux vœux du Parlement et du Pays.

Un grand nombre de conseils municipaux ont déjà voté des fonds dans ce but ; je vous autorise à réunir extraordinairement le votre pour en délibérer le plus tôt possible.

Le Gouvernement n'a déterminé, en ce qui concerne les départements, aucun programme obligatoire. Il laisse aux municipalités le soin de le fixer en se conformant aux usages locaux et à l'importance des ressources mises à leur disposition. Au chef-lieu de la préfecture ou des sous-préfectures, ce programme sera nécessairement arrêté d'accord avec moi ou avec MM. les Sous-Préfets. Pour les autres communes, je me réserve mon droit de contrôle et je vous prie, en conséquence, de m'adresser, par voie hiérarchique, en temps utile le programme arrêté.

Toutes les administrations publiques chômeront naturellement le 14 juillet. Les édifices publics seront pavoisés le jour et illuminés la nuit.

Quelques Préfets ont demandé que la grande cérémonie de la distribution des drapeaux aux délégués des différents régiments, qui aura lieu à Paris le 14 juillet, soit suivie, dans les villes de garnison, d'une fête militaire accompagnant la remise de ces drapeaux aux troupes, fête qui pourrait être fixée au dimanche 18 juillet. Quelques-uns avaient même proposé de remettre à cette date la célébration de la fête nationale. Cette dernière proposition ne pouvait évidemment être admise. La fête nationale doit être célébrée, avec son caractère officiel, au jour indiqué par la loi ; mais rien ne s'opposera à ce que dans les villes où aurait lieu, le 18, une cérémonie militaire, les réjouissances publiques, les illuminations, etc., etc., soient continuées ce jour-là.

La fête pourra être également continuée le dimanche dans les communes rurales. et les permissions de police ou de voirie qui auraient été accordées pour le 14, seraient aussi valables pour le 18.

Je ne crois pas avoir d'autres indications générales à vous donner ; mais si des instructions particulières vous étaient nécessaires, je m'empresserais de vous les adresser sur votre demande.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet des Basses-Alpes,
HENRI JULIA.

A Monsieur le Maire à

ANNÉE 1916.

N° 403.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

CIRCULAIRE OFFICIELLE

Fête nationale.

Le Préfet des Basses-Alpes
à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Digne, le 30 juin 1916.

La fête nationale du 14 juillet devra avoir, cette année, comme l'année dernière, un caractère exclusivement patriotique et commémoratif.

Les monuments publics seront, en conséquence, pavoisés comme d'usage et les distributions de bienfaisance qui sont de tradition dans les communes seront maintenues. Par contre, devront être supprimées toutes manifestations présentant le caractère de réjouissances publiques, banquets, bals, illuminations, feux d'artifice, etc., et les sommes votées à cet effet devront être versées à des œuvres de guerre.

Le Préfet des Basses-Alpes,
F. FONTANÈS.

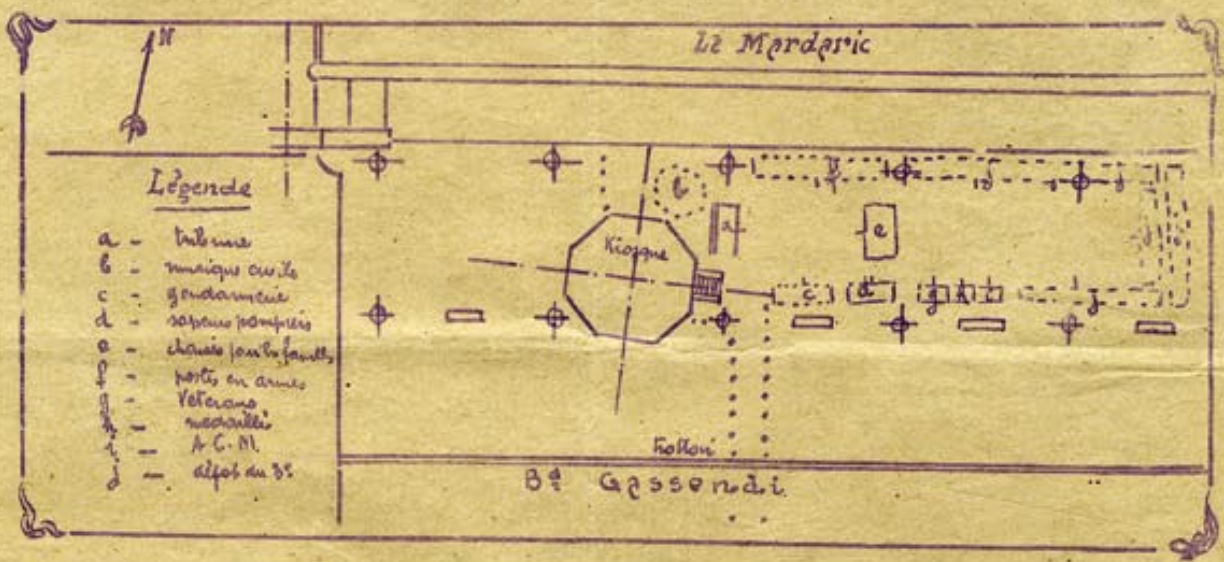
M. L. Payer



Revue du 14 juillet 1916.

Le Gouvernement a décidé qu'à l'occasion de la Fête nationale une revue serait passée dans les villes de garnison et qu'il serait remis aux familles des militaires morts pour la Patrie habitant la ville ou ses environs immédiats, un certain nombre d'exemplaires du diplôme institué par la loi du 21 avril 1916. Le nombre d'exemplaires alloués à la ville de Digne est fixé à 4.

- Les actes seront remis ultérieurement au fur et à mesure de leur impression et de leur envoi par le ministre.
 - En exécution de ces prescriptions le Lt Colonel Pom^{te} d'Armes passera la revue des troupes de la garnison le 14 juillet à 9 heures sur le Pré de Join. Les officiers sans troupe y assisteront, (Com^{te} des troupes; M^{te} le Cap^{te} Boussonnet au 3^e).
 - Les autorités, les officiers et les troupes seront placés comme il suit:
 - 1^o - M. le Préfet et les autorités dans la tribune officielle placée à côté du kiosque et face à l'est.
 - 2^o - Les fonctionnaires civils, les officiers sans troupe appartenant à la garnison, ou de passage et les officiers en retraite, dans le kiosque à musique.
 - 3^o - Les troupes suivant 3 cotés d'un rectangle, le centre face à la tribune, seront placées sur 2 rangs, au large et dans l'ordre suivant, en partant de l'entrée de l'enceinte réservée: gendarmes, sapeurs pompiers, dépôt du 3^e. La fraction en armes du dépôt avec, à sa droite, les tambours et clairons, sera placée face à la gendarmerie. Elle constituera le poste de la caserne du Dépôt pendant la revue. La musique civile sera placée derrière la tribune.
 - 4^o - Toute les sapeurs pompiers et le dépôt du 3^e seront placés la société des vétérans, celles des médaillés M^{te}, les militaires de l'A.C.M.
- En avant de la tribune des chaises seront réservées pour les familles qui doivent recevoir les diplômes.



Les intervalles seront calculés de façon à remplir l'espace indiqué sur le croquis. Les fractions de troupe constituant la face sud-nord du rectangle (face à la tribune) seront doublées s'il y a lieu.

Tout le monde sera en place à 3^h 40. A l'arrivée du Préfet les troupes seront mises au garde à vous et la fraction en armes du dépôt (poste) rendra les honneurs (présenter les armes, battre et sonner le rappel) après quoi la musique jouera la Marsillaise.

Après la revue il sera procédé à la remise des décorations en face la tribune. Là se rendront, au signal du Com^{te} d'Armes, les titulaires de décorations (Légion d'Honneur, médailles M^{te} et croix de guerre suivant la nature des décorations à remettre) ainsi que les représentants.

Il sera procédé ensuite à la remise des diplômes aux familles.

En raison de la faiblesse des effectifs il n'y aura pas de défilé. La cérémonie se terminera par la Marsillaise.

Les honneurs seront rendus au Préfet à son départ dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée. Les troupes rentreront ensuite en ordre dans leurs casernes.

- L'ordre -

Revue de sortie en drap - Personne à cheval (pas de grande tenue)



Digne le 8 juillet 1916
Le Lt Colonel Pom^{te} d'Armes.

[Signature]

MAIRIE
DE
SAINTE-TULLE

(BASSES-ALPES)

TÉLÉPHONE 6

SAINTE-TULLE, LE 17 Juillet 1941 I

Le Maire de Sainte-Tulle

à Monsieur le Prefet

DÔGNE



OBJET :
Fête du 14 Juillet

(Sous le couvert de Monsieur le Sous Préfet)

Monsieur le Prefet,

J'ai l'honneur, selon l'usage, de vous faire tenir ci dessous, compte rendu de la fête du 14 Juillet en ma Commune .

Cette fête a été célébrée en tenant compte, de la façon la plus formelle, des instructions de votre circulaire 657 du 7 Juillet .

Les Présidents de toutes les Sociétés et groupements constitués, le Président de la Légion, ont été invités a venir avec leur délégation et porteurs de gerbes de fleurs . De son coté, le Directeur des Ecoles avait été invité a emmener ses élevés .

Toutes ces formations, sans exception, ont répondu en nombre a mon appel .

La cérémonie a eu lieu a 9 h30, permettant a tous les manifestants d'aller aux Offices religieux fixés a 10 heures .

Le cortège formé devant la Mairie, s'est immédiatement dirigé vers le Monument aux Morts , dans la plus grande simplicité, sans aucun éclat .

En quelques phrases très courtes, j'ai fait connaitre aux manifestants, quels étaient les buts du Gouvernement en ce jour férié et marqué du deuil de la Patrie .

J'ai remercié les nombreux assistants au nom de mes Chefs : Monsieur le Prefet et Monsieur le Sous Prefet et en mon nom personnel .

Une minute de recueillement a été demandée et observée a l'intention de la France meurtrie et baux victimes de la guerre . De très nombreuses gerbes de fleurs ont été déposées sur les marches du Monument, par les Présidents de groupes .

J'ai alors ordonné la dislocation, persuadé d'avoir réalisé cette cérémonie en plein accord avec vos ordres .

Je vous adresse, Monsieur le Prefet, l'assurance de mes sentiments dévoués

A handwritten signature in dark ink, written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature.

45 emps
↗

Digne, le 11 Juillet 1935

LE PREFET DES BASSES-ALPES
à Monsieur le MAIRE (DE D I G N E)

Tous les maires de chefs-lieux
de canton
Gréoux, Chateau-Vermeil,
Ordon et St-Julle

Il importe que la journée du 14 Juillet conserve son caractère de Fête Nationale.

Je vous fais confiance pour que toutes précautions soient prises dans votre commune afin d'éviter non seulement le désordre, mais le mécontentement et la confusion.

Vous ferez en sorte, que tous les citoyens français aient le sentiment que leur liberté est sauvegardée.

Les cortèges et les défilés sur la voie publique seront autorisés par vous après en avoir fixé l'itinéraire et la durée, mais vous ne voudrez tolérer aucune manifestation, soit contre la République, soit contre l'ordre, soit contre l'autorité légale.

Les forces de police dont vous disposez devront faire preuve d'une vigilance bienveillante comme il convient dans une célébration de la Fête Nationale, mais elles seront prêtes à exercer la contrainte si vous estimez que le maintien de l'ordre l'exige.

Les étrangers qui bénéficient de l'hospitalité française pourront naturellement participer aux réjouissances populaires, mais vous voudrez bien les avertir qu'ils

Copie à 2 Sous-Prefets
Comm. Spécial
Cdt Gendarmerie

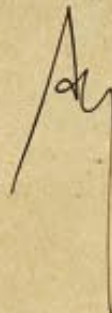
.....

ne saurait leur être permis de se livrer à aucun excès d'aucune sorte; ils devront se tenir à l'écart de toute agitation, de toute manifestation, sous peine d'expulsion immédiate.

Agissant d'après ces directives, vous aurez ainsi contribué à faire apparaître au lendemain de la Fête Nationale, la République comme plus forte, plus unie, plus grande aux yeux du monde et aux yeux de la France elle-même.

Je vous remercie par avance du précieux concours que vous m'aurez apporté en cette circonstance où la responsabilité de chaque citoyen est engagée.

LE PREFET,



Documents et pistes d'exploitation pédagogique

- ✓ *Manuscrit d'un article sur la fête du 1^{er} juillet à insérer dans "le Mercure", anonyme, 1^{er} juillet 1801. (AD 04, 1 J 82)* pages 11-16
 - ✓ *Affiche du programme du 14 juillet à Barcelonnette (AD04, EDEP 019 1I1)* page 17
 - ✓ *Affiche d'articles pour illuminations, 1882. (AD04, EDEP 019 1I1)* page 18
 - ✓ *Programme du 14 juillet 1883 pour la ville de Digne, 8 juillet 1883. (AD04, Per 504)* page 20
 - ✓ *Publicité parue dans le Journal des Basses-Alpes le 11 juillet 1886. (AD 04, Per 504)* page 21
 - ✓ *Journal des Basses-Alpes, 16 juillet 1882. (AD 04, per 504)* page 22
- 🔗 *Relever les informations montrant la manière de fêter le 14 juillet : festivités, jeux, manières d'occuper et de décorer l' espace public...*

1^{ere} feuille

Article sur la
fête du 14 juillet
à insérer dans le
mercure
juillet 1801 4^{te} - an 9

La fête du 14 juillet fait ^{la} première
notre ~~histoire~~ révolution elle ~~en~~ ^{est} l'époque de
maintenant une autre époque par la même dont
elle a été isolée cette année à Paris;
cette journée produisit des changements que
suivirent des temps de troubles et de peines très
fâcheux à rappeler. ~~cette journée~~ ^{cette} ~~année~~ ^{année} a produit
cette année, la preuve que le peuple français
ne pour le bonheur et y a fait que tout
autre pour l'apprecier, a retrouvé son esprit
cette fête a été vraiment nationale et
populaire, sans qu'aucun signe fâcheux
altère ce caractère, une foule de plus de
600 mille personnes, remplissoit les champs
élevés et cette immense population ne présentait
aucune agitation, aucune inquiétude, il n'y
avoit que de la joie et de la confiance; on
ne voyoit plus sur les physionomies se regard
de haine ou de méfiance et cette expression
de menaces, que produit l'esprit de parti
et qui est l'indice, ~~de l'absence de la confiance~~
sans témoigner de l'absence, on cherchoit à
se placer sans préférence, on regardoit
~~avec indifférence~~ ceux qui ~~parloient~~
port la ~~parole~~ ^{parole} de ~~certains~~ ^{certains} qui attendent un
peu les hommes, des hymnes certains d'un
calme réel dans les esprits, d'un sentiment
réiproque dans les cœurs, et enfin d'un retour
à la raison et au bien être de tous; ~~on~~
~~peut dire~~ ~~que~~ ~~les~~ ~~préjugés~~ ~~et~~ ~~les~~ ~~passions~~
~~que~~ ~~les~~ ~~français~~ ~~en~~ ~~1790~~ ~~au~~ ~~14~~ ~~juillet~~
~~se~~ ~~trouvent~~ ~~réalisés~~ ~~et~~ ~~l'on~~ ~~peut~~
dire que cette fête du 14 juillet réalise
les préjugés et les yeux fermés en 1790
~~la même époque~~ ces deux époques se
sont rapprochées et l'intervalle s'oublie;
l'on peut dire encore que le ciel ~~qui~~ ^{est}
plus aussi à favoriser cette preuve, toutes
les apparences de mauvais temps existoient
mais l'effet ~~en~~ a été suspendu par une sorte
de prestige et la journée a été plus belle
et plus agréable que par un beau temps

et à indiquer que
les français réunis
le jour des orages ont
passé

plus décidé,
 Dès le matin, des salves d'artillerie annonçoient
 la fête, elle commença plus particulièrement
 à midi; le premier ^{consul} assista à la grande
 parade, une infinité de généraux français
 et de ministres étrangers la rendoit importante,
 la tenue des troupes, et surtout de la garde
 consulaire habillée à neuf, la richesse des
 nouveaux uniformes des officiers, rendoient le
 spectacle des plus brillants; des sabres d'honneur
 furent donnés à divers soldats, des drapeaux
 furent offerts à la valeur de divers corps,
 et le premier consul ~~ajouta~~ en les
 remettant ajouta quelques paroles ~~simples~~
 simples et de sentiment qui suffisoient toujours
 à l'honneur
 la promenade étoit déjà établie aux champs
 élysées, des jeux de bagues, des mats de ~~jeu~~
 cocagne, et d'autres jeux d'adresse plaier ~~sur~~
~~le terrain de la garde~~ à l'allée à gauche
 en arrivant, amusoient ^{inéquitablement} et ^{les}
 le peuple qui applaudissoit au succès ^{ou}
 se moquoit ^{ou} fariblement de ceux qui manquoient
 le but; ~~aux allées à droite~~
 aux allées à droite, des musiciens sur divers
 treteaux faisoient danser ~~divers~~ ~~pas~~ et faisoient
 ainsi divers groupes de bals; un peu plus
 loin se trouvoit une salle très élégamment
 ornée qui seroit aux yases; le carré
 magnifique renfermoit trois théâtres formés
 au milieu des arbres dont le feuillage ~~des~~
 se ~~monnoit~~ ~~seulement~~ ~~aux~~ ~~decorations~~ dans
 spectacles pantomimes, des sauteurs, des
 yodelles divertissoient les spectateurs qui
 successivement se renouvelloient,
 on trouvoit, en revenant aux allées à
 gauche, un temple dédié à la paix; une
 double colonnade d'ordre ionique y formoit
 une magnifique salle destinée à la musique;
 en avançant vers l'étoile la renommée
 élevée sur un immense rocher terminoit
 la promenade;
 partout on trouvoit des quinquettes, des baveurs

une foire foraine
 étoit placée autour
 de ce temple dans
 des boutiques élégantes

2^{eme} feuille

on faisoit des repas sous les arbres, sur
le gazon, on s'asseyoit a terre, on se reposoit
en groupes, on chantoit, on rioit, tout étoit
animé, varié, et l'air étoit continuellement
occupé par la diversité des objets; on chantoit
dans nos salles de spectacles & dans l'imagerie
des plaines champêtres, des fêtes du peuple,
l'art s'étendit long temps pour les imiter, et
bien ce jour là, les champs élisés étoient
la plus grande salle de spectacles qu'on
puisse imaginer et le tableau étoit au
dessus de toute imitation,

dan l'après diner divers acrobates s'élevèrent
et formèrent ~~un~~ ^{un} nouveau sujet de
curiosité et d'attention
a la nuit, la fête prit un autre caractère
tout fut illuminé, et avec beaucoup de
promptitude, des guirlandes de lumières
éclairaient diverses parties des champs élisés,
des ifs formés par des jets a feu, et très
rapprochés marquoient ~~la~~ la grande allée
du milieu et se produisoient un effet
magnifique, les danses, les théâtres étoient
dehors de grands lustres, les quinquettes
étoient éclairées par des verres de couleurs,
la place du temple de la paix étoit avec
illumination ~~par la lumière~~ ^{par la lumière} ~~de la nuit~~ ^{de la nuit} ~~avancé~~ ^{avancé} ~~de~~ ^{de} ~~la~~ ^{la} ~~place~~ ^{place}
par des lampiers arrangés sur des planches
a cet effet, et qui accompagnoient des guirlandes
de lumières; la place de la concorde ~~offroit~~ ^{offroit}
elle étoit aussi entourée par des ifs en
lumières, le garde meuble étoit illuminé
avec l'élegance ordinaire et qui inspire ce
monument; une fausse facade de très
bon genre placée en avant du palais du
corps législatif avoit ~~présenté~~ ^{présenté} dans le jour
un monument élevé a la gloire des armées
ou se trouvoit inscrit les noms de nos généraux
et de ceux de nos armées, ceux de nos
victoires; et la facade étoit remplie; la
nuit il présenta un effet de lumière
qui faisoit voir de vue de la place
le palais des ~~théâtres~~ ^{théâtres} dont l'illumination

une foraine
placée autour
du temple dans
des attitudes élégantes

dépassait la façade, formait un autre
point de vue, la colonne ^{nationale} était aussi illuminée
et petits lampions; ~~la~~ la grande allée
des champs éclairée d'un autre côté tout
cet ensemble formait pour les yeux une
sorte d'enchantement et de féerie, et qui
éprouvait la réflexion pour se convaincre de
la réalité;
dans la soirée un ~~te~~ thermostat chargé d'artifices
avait été lancé, l'explosion ~~avait~~ eut lieu
à une très grande hauteur et donna
véritablement le spectacle d'une pluie
de ~~feu~~ et d'étoiles.
un feu d'artifice plaie au rocher de
la renommée succéda à cette explosion
et fut ~~un~~ ainsi aperçu de partout;
il y eut encore à la salle du temple de
la paix un concert exécuté par le conservatoire,
la perfection de ces artistes est connue mais
le choix des morceaux de musique fut aussi
le plus grand plaisir, l'hymne d'écho
et ravisse de gluck fut écoutée avec
enthousiasme, le ~~com~~ des ~~chans~~ chans
composés par gosses et méhul furent
très applaudis, et l'hymne au soleil de
paul et virginie par le suer fut
plus appréciée ^{par les} que jamais, par la comparaison
avec ~~les~~ les autres morceaux exécutés et l'on
jugea bien qu'il vivait;
le reste de la nuit donna encore à cette
fête un caractère de calme et de tranquillité
qui la distingue sur toutes les précédentes,
on se retira sans désordre, on l'on continua
à se promener sans trouble,
la police était faite et l'ordre était maintenu
d'une manière bien remarquable encore, ce
n'est point la police des bayonettes qu'il
est toujours possible de voir autour de soi,
et qui ne sont jamais l'emblème d'un
gouvernement établi et d'un ordre de choses
avoir par la confiance, mais c'est la
police de prévoyance et de mesures de
sûreté qui caractérisent toujours la bonté

des moyens qu'on a pris, et qui honorent ceux qui les employe; l'effet a regardu entièrement a ces moyens, il n'y a pas eu dans une aussi grande étendue, au milieu d'une aussi grande foule, et pendant une journée et une nuit entière, le moindre tumulte, le moindre désordre, le choix du local, l'intelligence des dispositions générales, l'abondance des objets et des illuminations, le luxe véritablement national qui se trouvoit partout, rendent cette fête bien supérieure a tout ce qu'on nous a fait jusqu'à ce jour, et le ministère qui en a ordonné et suivi l'exécution sera cité a l'avenir comme celui du bon gout et de la grace.

si quelques détails n'ont pas répondu à l'intention des ordonnateurs, c'est qu'à toutes choses l'expérience est nécessaire, et cette fête est une des premières de ce genre qu'on ait vu en France.

L'exécution du feu d'artifice n'a pas été trouvée satisfaisante, et en effet cette critique est fondée; et pourquoy ne pas exécuter en France ce qui a lieu a Rome la veille de St Pierre, le feu d'artifice que l'on donne au public n'est qu'une simple girande placée au haut du château St Ange, mais elle est composée d'un nombre infini de fusées, (on dit 40,000) qui s'allument au même instant, l'ascension de cette immensité de flammes, le croisement des feux, ~~par~~ la clarté si étendue qu'elle produit, causent une sensation d'un de quelques instants, et est vrai mais c'est une sensation sublime, et si en France on joignoit à ~~ce spectacle~~ l'ascension d'un ~~aérostat~~ aérostat chargé d'artifices le spectacle seroit bien suffisant et digne d'une grande fête.

l'effet de la colonne nationale a paru ~~très~~ nuire a l'effet général, elle auroit

les regards et comptoit les points de vue,
et l'on peut dire que l'opinion du public
sur l'emplacement de cette colonne a été
bien éclairée par cette illumination;
mais un sentiment moral que le résultat
de cette fête doit donner à tous les
français est celui de reconnaissance envers
le gouvernement actuel qui sait si bien
~~mettre~~ dans amener tous les cœurs, toutes
les idées, ~~à l'union~~, à l'abandon des haines,
aux sacrifices des particularités, à l'union
des volontés et c'est avec raison que l'on
a dit "qu'il faut une année de bonheur
pour préparer une journée de joie
" franche et sincère."
De la De



Ville de Barcelonnette

Fête Nationale du 14 Juillet

Samedi 13 Juillet,

A 4 heures du soir,
Distribution de Bous de Pain et de Viande aux Indigents

A 21 heures,

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Dimanche 14 Juillet,

Réveil en Fanfare par la Fanfare du 15^e Bataillon de Chasseurs Alpins

De 9 h. à 18 h., Cour de l'Ancien Collège,
Concours de Tir à la Carabine

Nombreux prix exposés dans la vitrine de M. Signoret, pharmacien.
Le Concours continuera et se terminera le Dimanche suivant

A 9 h. 30, Place Manuel,
Revue des Troupes de la Garnison

A 10 heures,

COURSE DE BICYCLETTES BARCELONNETTE-JAUSIERS ET RETOUR

1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, Une lanterne électrique offerte par M. Saintotier;
3^e prix, Une trousser-outillage offerte par la maison Pougnot.
(Se faire inscrire chez MM. Silve ou Bompard. — Inscription, 2 francs.)

A 11 heures,

Course à Pied, 2 kil. (17 ans et au-dessus)

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix, 10 fr.

A 11 h. 15, Place Aimé-Gassier. — **Réception du Nicea-Motor** (Dépôt d'une palme au Monument aux Morts. — Apéritif. — Banquet)

14 h., Place Manuel. — **Course à la Brouette**

1^{er} prix, 45 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 5 fr.
10 à 16 ans. — Les concurrents devront amener une brouette sans ridelles

Course en Sac

1^{er} prix, 45 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 5 fr.
Tout âge. — Les concurrents sont priés d'apporter leur sac.

Course à l'œuf

1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 5 fr.
Petits et grands, filles et garçons peuvent courir. — Les concurrents devront apporter une cuiller à soupe

Jeu de la Ficelle

1^{er} prix, 45 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 5 fr.
Pour tout le monde

16 h., aux Allées. — **GRAND CONCOURS DE BOULES**

1^{er} prix, 80 francs et la moitié des mises; 2^e prix, 50 francs et la moitié des mises (Inscription 2 fr. par joueurs)

Pour que tout le monde puisse assister à la course d'été et éviter, ce concours pourrait être renvoyé au dimanche suivant si les joueurs en manifestent le désir. Pour connaître l'opinion de la majorité des joueurs, ces derniers sont priés de se faire inscrire chez M. Signoret, adjoint. Les inscriptions seront closes le dimanche à midi. Inscriptions par équipe de 3 joueurs. ATTENTION: Seules les équipes qui se seront fait inscrire pourront prendre part au concours

A 16 h., Pont-Long et Route d'Enchastrayes. — **COURSE de COTE** Autos et motos par le Nicea-Motor-Club et les coureurs locaux.
(Service d'autos)

18 h., Place Manuel. — **Concert** par la Fanfare du 15^e B. C. A. (Distribution des prix de la Course de Côte).

21 h., Terrain de Sports - **FEU D'ARTIFICE** - Lancement de 2 Dirigeables — Fanfare pendant le Feu

22 h., Place Manuel — **GRAND BAL** Offert au Public par les cinq cafetiers de la place.

BATAILLE DE CONFETTI

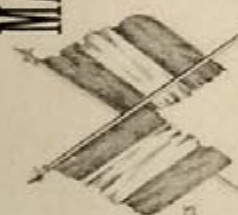
Le Comité des Fêtes:
SILVE, BOMPARD

La Municipalité et le Comité des Fêtes ne répondent pas des accidents. Le lancement des pétards, serpents, etc., est formellement interdit.

Le Maire:
RÉMY REYNAUD

Impression: Gabriel AETVALL, Barcelonnette

DRAPEAUX
 POUR COMMUNES ET SOCIÉTÉS
 IN LAINE ET EN COTON
 AVEC ET SANS INSCRIPTIONS



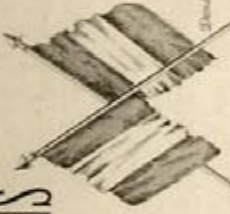
MANUFACTURE D'ARTICLES POUR ILLUMINATIONS

POUR FÊTES NATIONALES ET PUBLIQUES

J. BERNUS FILS

30, Quai de la Charité, 30, LYON
 ANNÉE 1882

FEUX D'ARTIFICES
 DÉPOSÉS EN FRANCE
TORCHES RÉSINEUSES
MÈCHES FULMINANTES



Demande le primeur de ces articles aux les Régiments

FOURNITURES EN GROS DE TOUTS LES ARTICLES
 AVEC OU SANS INSCRIPTIONS ET DÉSIGNATIONS

<p>ALÈGES FRANÇAISES AVEC PLUMES Sous Garantie PRIS À 1.00 Articles pour allumettes Plumes en papier PRIS 1.50</p> <p>NOTA Avant tout soin de désigner et l'insérer par nos articles Français ou Non allemand, dans le prix est différent.</p>	<p>LANTERNES VENTRIÈRES, PATRIE NOIR ET PATRIE CLAIR</p> <p>10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100 105 110 115 120 125 130 135 140 145 150 155 160 165 170 175 180 185 190 195 200</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>BALLONS MÉTRÉS SURTES FRANÇAIS ET TOUTS ALIENS</p> <p>15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100 105 110 115 120 125 130 135 140 145 150 155 160 165 170 175 180 185 190 195 200</p>	<p>LANTERNES HIGES AVEC AMBROISE ROSE, SÉCURIÉRE ET FEUXS LOUISIÈRE (ARTICLES FRANÇAIS)</p> <p>30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100 105 110 115 120 125 130 135 140 145 150 155 160 165 170 175 180 185 190 195 200</p>	<p>LANTERNES SPÉCIALES 3 BRAS EN VERRE BLANC EN CUIRE, PREMIÈRE MÉLANGE 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 110 120 130 140 150 160 170 180 190 200</p>	<p>COCCARDS OU SOUEILS Français, modèle usage N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50</p>	<p>BOUDES ET PARIS MÉCANIQUES N° 1 2 3 pour verre 2 lampes Le % 8.00 4 lampes Le % 10.00</p>	<p>LAQUES EN CUIRE, EN CUIRE, EN CUIRE 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100</p>	<p>LAQUES EN CUIRE, EN CUIRE, EN CUIRE 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100</p>
---	--	---	--	---	--	---	---	---	---

<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>	<p>ARTICLES FRANÇAIS 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000</p>
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DIGNE

FÊTE NATIONALE

du

14 JUILLET 1883

PROGRAMME DE LA FÊTE

Le 13 Juillet

A 7 heures 1/2 du soir

SALVES D'ARTILLERIE.

Sérénades à la Préfecture et à la Mairie.

Le 14 Juillet

A l'Aurore

SALVES D'ARTILLERIE.

A 8 heures du matin

**Distribution de Bons de Pain et de Viande
aux indigents**

A 10 heures

COURONNEMENT DE LA ROSIÈRE.

De 2 heures à 4 heures du soir

JEUX DIVERS :

Baquet Suspendu :

Prix, 40 fr.

Courses de Femmes :

Prix, 40 fr.

Courses de Vélocipèdes :

1^{er} Prix... 45 fr.

2^e Prix.... 40 fr.

Courses d'Hommes

dans le Sac : Prix, 40 fr.

Courses d'Anes :

Prix, 45 fr.

De 4 heures à 6 heures

MUSIQUE

sur le Pré-de-Foire et sur divers points de la Ville

A 8 heures

GRANDE ILLUMINATION

du boulevard Gassendi et des Édifices publics.

A 9 heures

FEUX D'ARTIFICE.

A 10 heures

CONCERT SUR LE BOULEVARD GASSENDI.

Les habitants sont invités à illuminer les façades de leurs
maisons.

Pour le Maire absent :

L'Adjoint f.f.,

DOU.

Programme du 14 juillet 1883 pour la ville de Digne,
8 juillet 1883. (AD04, Per 504)

GRAND BAZAR UNIVERSEL

ROUX-ETIENNE, Propriétaire

Boulevard Gassendi - DIGNE - rue St-Charles

Fête Nationale du 14 Juillet

Plusieurs municipalités se sont déjà occupées de la fête du 14 juillet. Cet acte de prévoyance est justifié par le fait que des demandes sont souvent faites à la veille de la fête et qu'à cette époque les assortiments sont quelquefois épuisés; en ce cas, les demandes ne sont remplies qu'incomplètement ou n'arrivent pas en temps voulu. Pour éviter ces désagréments, le propriétaire du **Grand Bazar Universel**, à Digne, invite ses clients à faire leurs demandes aussi vite qu'ils le pourront, de façon à soigner les envois pour que la marchandise arrive à la satisfaction de tous. Dès ce jour, la maison est en mesure d'expédier tous les articles concernant les réjouissances de la dite fête; les assortiments sont immenses dans les articles ci-dessous: lanternes vénitienes, depuis 3 fr. 95 c. le cent jusqu'à 5 francs la pièce; drapeaux de toutes dimensions; écussons, verres de couleur, bougies spéciales pour lanternes vénitienes, veilleuses, torches pour retraites, ballons-montgolfières; artifices de toutes sortes, tels que pièces montées, fusées volantes, serpenteaux, etc; emblèmes, décorations, porte-verres, chaîne torse, etc., etc. Tous les emballages sont franco. La maison n'a pas de concurrent pour les prix.

AU GRAND BAZAR UNIVERSEL

Publicité parue dans le Journal des Basses-Alpes le 11 juillet 1886.
(AD 04, Per 504)

LA FÊTE NATIONALE A DIGNE

La fête du 14 juillet a été célébrée à Digne avec plus d'éclat encore que les années précédentes. Dès la veille au soir, suivant l'usage, une salve d'artillerie annonçait la fête. Bientôt, *la Marseillaise* retentissait sur la place de la Mairie, et une foule joyeuse escortait la retraite aux flambeaux dans les principales rues et sur le boulevard Gassendi éclairé de nombreux feux de Bengale.

Le 14, dès l'aurore, la grande voix du canon invitait la population aux réjouissances publiques. La matinée a commencé par une distribution de pain aux indigents de la commune. A neuf heures, M. le préfet, accompagné de MM. le secrétaire général et les conseillers de préfecture, passait la revue d'honneur à la trop peu nombreuse garnison de notre place et à la gendarmerie au grand complet. Puis a eu lieu la traditionnelle cérémonie du couronnement de la rosière, que la musique a accompagnée à la mairie et à l'église.

Dans l'après-midi, grande animation; malgré l'ardeur du soleil, les plus fraîches toilettes s'étaient donné rendez-vous sur le Pré-de-Foire, pour assister aux jeux préparés par la municipalité. Course de vélocipèdes, course des hommes dans le sac, course des femmes, mât de cocagne, baquet suspendu, tout était intéressant et s'est fort bien passé.

Après les jeux, charmant concert sur le cours des Arès. Nous avons remarqué beaucoup de jeunes gens, voire même des dames, portant des nœuds de rubans et des cocardes aux couleurs nationales.

Mais la fête de nuit a été surtout magnifique. Un joli feu d'artifice a été tiré sur le Pré-de-Foire. Nous devons adresser nos félicitations au jeune artificier, qui, pour son premier essai, n'a pas trop mal réussi; plusieurs de ses pièces ont été fort goûtées, entre autres l'étoile des Alpes et la Colonne de Juillet.

En ce moment, l'illumination était splendide: le boulevard Gassendi, avec ses guirlandes de feu sous son magnifique dôme de verdure, offrait un coup d'œil vraiment féerique. Tous les établissements publics étaient brillamment illuminés, et un grand nombre de particuliers avaient rivalisé pour ajouter à la beauté de la fête.

La Lyre des Alpes s'est prodiguée; nos infatigables musiciens nous ont régalié de leurs plus beaux morceaux. Ils se sont souvenus que la fondation de leur société coïncide avec la première célébration de notre fête nationale, et l'on peut dire qu'ils ont dignement célébré cet anniversaire. Merci et bravo!

La fête s'est terminée, comme elle avait commencé, aux accents de l'hymne national, dont on entendait encore le refrain à une heure très-avancée de la nuit.

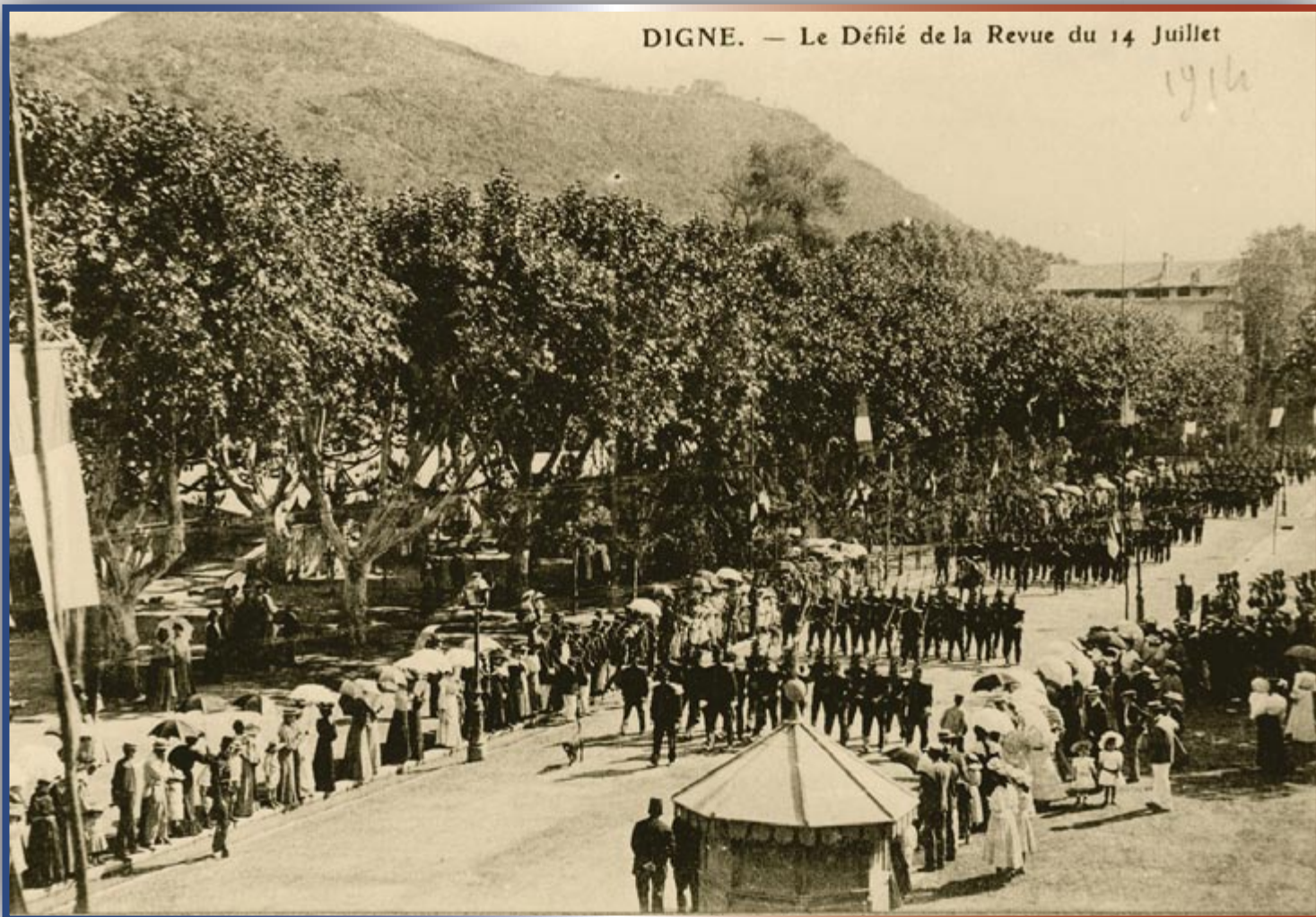
En somme, bonne et agréable journée, qui fait le plus grand honneur au Comité d'organisation et qui laissera à la population dignoise un souvenir durable.

A l'année prochaine.

Journal des Basses-Alpes, 16 juillet 1882.
(AD 04, per 504)

DIGNE. — Le Défilé de la Revue du 14 Juillet

1916



(AD 04, 3 Fi 8303)



DIGNE. — L'Annonce de la Fête Nationale

(AD 04, 3 Fi 8172)

Informations diverses

1. Service éducatif des Archives départementales :

- Madame Sylvie Deroche, professeur détachée d'histoire-géographie, assure une permanence les vendredis de 9h à 17h.
- Mademoiselle Bérangère Auzet animatrice du service éducatif est disponible de 8h à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

tél. : 04.92.30.08.66 courriel : service.educatif@cg04.fr

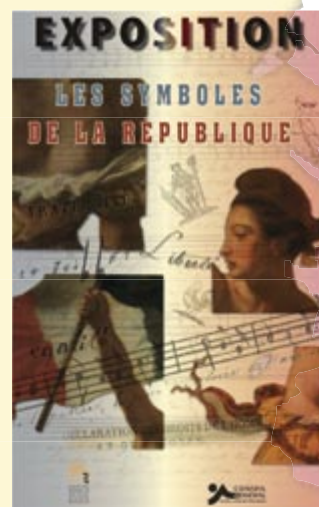
2. Expositions aux Archives :

- * Du 28 MAI AU 26 NOVEMBRE 2010 : “ **Les symboles de la République**”

“La France a toujours eu de nombreux emblèmes ou symboles. Ainsi la monarchie possédait ses symboles (fleur de lys...) et ses armoiries. Celles-ci furent détruites dès le début de la Révolution française.

Le nouveau gouvernement souhaitait marquer la rupture avec l'Ancien Régime, il s'est donc construit (ou a réutilisé) des symboles, objets, allégories, devise, ou encore chant patriotique : Marianne, le drapeau, l'hymne, la devise, la fête nationale

Nés de la Révolution française, ces symboles républicains ont été définitivement établis pour la plupart lors de la troisième du nom, quand, à la fin du XIX^{ème} siècle, la stabilité du régime ne semble plus remise en cause : il s'agit alors d'incarner le régime par des signes reconnaissables par tous. Ils ont perduré jusqu'à aujourd'hui, malgré la défaite de 1940 et l'instauration du régime de Vichy, qui remettra en cause certains d'entre eux.”



* Conférences

- Le vendredi 17 septembre 2010 : Jean-Loup FONTANA, conservateur départemental du patrimoine au Conseil général des Alpes-Maritimes, *La Marseillaise*, 18h – 19h30 aux Archives départementales, 2 rue du Trélus à Digne-les-Bains.
- Le jeudi 7 octobre 2010 : Bernard COUSIN, *Chanter la République à l'école (sous la 3^{ème} République)* 18h – 19h30 aux Archives départementales, 2 rue du Trélus à Digne-les-Bains.

CONCEPTION ET REALISATION

*Service éducatif des Archives départementales : Bérangère Auzet, animatrice,
et Sylvie Deroche, professeur d'histoire-géographie*

Conception graphique : Jean-Michel D'Agsuma, atelier photographique des Archives départementales